Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2013)

Heft: 49

Artikel: Lire son certificat de prévoyance

Autor: [s.n]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-831774

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Elire son certificat de prévoyance

haque année, votre institution de prévoyance professionnelle (ci-après «IP») a l'obligation de vous faire parvenir votre certificat de prévoyance. Ce document vous permet d'avoir une vue d'ensemble du montant de vos avoirs de prévoyance (épargne), des prestations que vous pourriez obtenir en cas d'invalidité ou des rentes perçues par votre conjoint et vos enfants si vous décédiez. Il présente, en outre, une projection de vos prestations de retraite en utilisant les taux actuellement en vigueur.

Chaque IP possède son propre certificat de prévoyance et utilise des termes spécifiques pour qualifier chacun des éléments qui y figurent. Pour bien comprendre votre certificat de prévoyance personnel, il faudra, le plus souvent, vous adresser à votre IP, qui pourra vous l'expliquer dans le détail.

Données personnelles

Dans ce chapitre, l'élément le plus important est la date de la retraite réglementaire 1: il s'agit de l'année où vous aurez 65 ans si vous êtes un homme ou 64 ans si vous êtes une femme.

Salaires annuels

Le salaire déterminant est votre rémunération brute annuelle 2. Le salaire assuré pour l'épargne et les risques @ab est le salaire qui servira de base pour le calcul de vos futures prestations; c'est également sur ce salaire que sont calculées les cotisations annuelles que vous et votre employeur versez chaque année sur votre compte. Dans le cadre de ce certificat, le salaire assuré est calculé en soustravant au salaire déterminant une déduction de coordination 3. Cette dernière sert en fait à coordonner les prestations du deuxième pilier avec celles du premier pilier (AVS). Le montant de la déduction de coordination peut varier d'une IP à l'autre; il peut même être nul, notamment lorsque l'IP veut offrir des prestations supérieures au minimum légal.

Constitution de l'épargne

Dans cette partie, vous verrez l'évolution de votre capital de prévoyance pendant l'année considérée si vous venez de changer d'employeur et que vous transférez votre ancien avoir de prévoyance dans votre nouvelle

IP (apport de libre passage), si vous avez effectué des rachats (versement volontaire servant à compléter vos prestations de prévoyance) 5 ou si vous avez prélevé un montant dans le cadre du financement de votre propre logement 6.

Ensuite est indiqué le montant des cotisations épargne employéemployeur v qui a été versé dans l'année. Ces cotisations sont calculées selon un taux fixé en fonction du plan de prévoyance.

Un taux d'intérêt (3) est ensuite appliqué sur le capital épargne, sur les apports de libre passage, sur les versements volontaires et les retraits, selon le schéma suivant:

- capital épargne au 1^{er} janvier: porte intérêt durant une année entière
- apports de libre passage et versements volontaires: portent intérêt depuis leur date de réception par l'IP
- retraits: portent intérêt depuis leur date de versement par l'IP
- bonifications d'épargne de l'année: ne portent pas intérêt

Le total de votre épargne en fin d'année est indiqué ①, de même que le montant minimal de votre capital épargne si vous aviez été assuré uniquement selon les exigences minimales définies par la LPP ①; ce montant, mentionné à titre indicatif et comparatif, et ne constituant donc pas un droit complémentaire, est inclus dans le capital épargne au 31 décembre.

Votre IP peut ajouter, à titre indicatif, le capital épargne présumé au jour de votre retraite ①. Il est conseillé de prendre ce chiffre avec des pincettes, surtout si vous êtes jeune. En effet, le taux d'intérêt utilisé pour la projection du capital épargne peut varier au cours des années.



84240

100 000

50000

Générations Has

Salaire AVS

CERTIFICAT DE PRÉVOYANCE AU 31.12

Contrat no:

contracti .			
Données per	rsonnelles du bénéficiaire		
Nom Prénom № AVS Sexe Date de naissance	XXXX XXXX XXX.XXX.XXX Masculin	Date d'affiliation Etat civil Date de mariage Retraite réglementaire 1	01.06.2000 Célibataire 01.02.2035
Salaires annu	iels CHF	15.01.1970	
Salaire déterminan Déduction de coor Salaire assuré pour Salaire assuré pour	t 2 dination 3 l'épargne 4 a les risques 4 b	XU6J.3	60'000.00 23'205.00 36'795.00
Constitution	de l'épargne		36′795.00
Epargne accumulée Apports de libre pa Retraits anticipés, re Divers Cotisations affectée Intérêts totaux (3.25 Epargne accumul e (dont avoir de vieille	ssage, rachats emboursements s à l'épargne %) ée au 31.12 sse minimal selon la LPP: 17'453.80	résente concretement	13'628.00 0.00 0.00 0.00 3'679.50 442.90 17'750.40
Epargne présumée et projetée à 2.50 % au 01.02.2035			234′273.00
Libre passage	et encouragement à la pr	opriété	234273.00
Prestation de libre passage Montant disponible pour l'accession à la propriété du logement Prestations assurées			17′750.40 0.00
Retraite			
Capital vieillesse selo Rente annuelle de vie Rente annuelle d'enfa Invalidité Rente annuelle d'inva	lidité (délai d'attente 24 mais)		234'273.00 15'904.80 3'181.20
Rente annuelle d'enfant d'invalide			11′232.60 2′246.40
Décès	1		2 240,40
Rente annuelle de cor Rente annuelle d'orph	njoint elin		6′739.80 2′246.40
Remarques			2 240.40
Rachat maximal possib	ple (sous réserve des dispositions lé	gales et réglementaires) 17	19′136.65
Toute demande de rachai En cas de divergences ent Ce certificat annule et rer Les prestations assurées si Dour l'année de référence	t doit être préalablement adressée à la F tre le règlement et les indications susme nplace le certificat précédent. usmentionnées ont été déterminées sur		

encouragement à la propriété

Libre passage et

Dans cette partie sont indiquées la prestation de libre passage qui vous aurait été versée si vous aviez quitté votre IP à la date du certificat pet la somme disponible que vous pourriez prélever par anticipation dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement .

Prestations assurées

Dans cette partie sont indiquées les différentes prestations que vous pourriez obtenir selon le cas de prévoyance (retraite, invalidité ou décès). Pour ce qui est de la retraite 14, il s'agit d'une projection calculée avec les chiffres actuels; ainsi, si vous n'êtes pas proche de la retraite, ce chiffre ne reflète pas la réalité. Il

pourra être plus ou moins élevé en fonction des taux d'intérêts appliqués sur l'épargne jusqu'à votre retraite et en fonction du taux de conversion effectivement appliqué au jour de la retraite pour convertir le capital en rentes. A la base, une rente de retraite est servie à la personne assurée, mais en lieu et place de la rente de retraite, elle peut exiger le versement d'au moins 25 % du capital de vieillesse (le règlement de l'IP indique s'il est possible de prélever un pourcentage plus élevé sous forme de capital). Une rente d'enfant de retraité peut être versée si l'enfant a moins de

Lausanne, le xx.xx.xxxx

18 ans, respectivement moins de 25 ans s'il est aux études ou en apprentissage, pour autant que l'assuré choisisse de percevoir ses prestations de retraite sous forme de rentes. S'il choisit le capital, l'enfant n'aura pas de rentes.

Ensuite est inscrit le montant maximal pouvant être versé par l'IP à un assuré en cas d'invalidité complète reconnue par l'AI (E); si l'assuré invalide a des enfants dans la tranche d'âge indiquée ci-dessus, ce montant est complété par des rentes d'enfant d'invalide.

Pour finir, le certificat précise le montant maximal pouvant être versé au conjoint d'un assuré décédé, dans la mesure où les conditions du règlement sont remplies 66.

La rente d'orphelin est versée pour des enfants dans la tranche d'âge indiquée ci-dessus.

Remarques

Dans ce certificat, le montant maximal pouvant être versé volontairement par l'assuré pour compléter ses prestations de prévoyance (rachat) est indiqué à la fin du document \boxed{v} .